

20.06.2008

## **UE disposé à lever les restrictions contre Cuba**

L'Union européenne lèvera définitivement les restrictions qu'elle a imposées à Cuba en 2003, ayant déjà consenti à le faire précédemment afin d'ouvrir un processus de dialogue politique avec ce pays. Telle était la décision prise hier soir, en marge du Conseil européen de Bruxelles, par les ministres des affaires étrangères de l'UE lors de leur réunion, présidée par M. Dimitrij Rupel, président en exercice du Conseil «Affaires générales et relations extérieures» et ministre slovène des affaires étrangères. Cette conclusion sera formellement confirmée par le Conseil de la semaine prochaine. La question de Cuba aurait du être débattue lors du dernier Conseil qui s'est déroulé ce lundi à Luxembourg mais a été ajournée, notamment en raison des longs débats sur les répercussions de l'issue du référendum sur le traité de Lisbonne en Irlande.

Dans le projet de conclusions, le Conseil des ministres a convenu des réformes entreprises jusqu'à présent par le gouvernement cubain, tout en se félicitant de leur caractère libéral. Il a cependant appelé les autorités cubaines à réaliser des avancées concrètes en matière de droits de l'homme en libérant sans condition, entre autres, tous les prisonniers politiques, y compris ceux qui ont été emprisonnés et condamnés en 2003. Il les a également engagées à autoriser l'accès aux organisations humanitaires aux prisons cubaines, condition considérée comme prioritaire pour la définition des futures politiques européennes à l'égard de Cuba. De plus, les ministres ont appelé Cuba à mettre en œuvre les engagements sur les droits de l'homme qu'elle a paraphés.

L'Union européenne se dit désireuse depuis 1998 de nouer un dialogue avec les autorités cubaines ainsi qu'avec les organisations de la société civile et de l'opposition démocratique, ce qui lui permettra de promouvoir les droits de l'homme et la transition vers une démocratie pluraliste à Cuba. Ainsi, elle encouragera la société cubaine, dans son ensemble, à épouser des changements pacifiques. Dans ce contexte, le Conseil a invité le gouvernement cubain à assurer la liberté d'information et d'expression, y compris l'accès à Internet.

Selon les ministres, l'Union européenne insiste sur le droit des citoyens cubains de choisir librement leur avenir et souhaite contribuer de manière positive au développement de tous les niveaux de la société cubaine.

Depuis 2007, l'éventualité d'un dialogue politique avec Cuba a été débattue à plusieurs reprises. Ce dernier devra porter sur tous les domaines de la collaboration entre les deux parties, à savoir la politique, les droits de l'homme, l'économie, les sciences et la culture, se baser sur la réciprocité, l'inconditionnalité et la non-discrimination et viser des résultats concrets. Dans le cadre de cette coopération, l'UE fera part au gouvernement cubain de ses positions concernant la démocratie, les droits de l'homme universels et les libertés fondamentales. Ainsi, la question des droits de l'homme sera-t-elle assurément abordée lors des rencontres de haut niveau auxquelles assisteront également, selon les circonstances, les représentants de l'opposition démocratique.

Sur la base de ces conclusions, les ministres sont enfin convenus de supprimer les mesures restrictives à l'encontre de Cuba. Les relations entre l'UE et ce pays seront d'ailleurs examinées tous les ans, l'efficacité de leur dialogue politique devant déjà être évaluée en juin 2009. Si les résultats de cette procédure sont positifs, le dialogue se poursuivra.